



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 3 décembre 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 06

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 28

Nombre de représentés : 06

Nombre de votants : 34

OBJET

Affaire n° 2024-193

BUDGET PRINCIPAL

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2
POUR L'EXERCICE 2024

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 25 novembre
2024.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie le
4 décembre 2024.

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi
3 décembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, Mme Karine Mounien
5^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme
Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint,
M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème}
adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Franck Jacques Antoine,
M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, M. Fayzal
Ahmed Vali, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme
Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, , Mme Sophie Tsiavia, Mme
Véronique Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme
Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie
Testan, Mme Gilda Bréda, M. Sergio Erapa et Mme Annie
Mourgaye.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par
Mme Catherine Gossard, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe par M. J. Paul Babef, Mme Claudette Clain Maillot
par Mme Mémouna Patel, M. Jean-Claude Adois par M.
Guy Pernic, Mme Garicia Latra Abélard par Mme Jasmine
Béton, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Néant.

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Bertrand
Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

LE MAIRE

Sur Le Maire empêché
A. Le Toullec



Annick LE TOULLEC

Affaire n° 2024-193

**BUDGET PRINCIPAL
DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2024**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Finances et Affaires Générales » réunie le 20 novembre 2024 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la décision modificative n° 2 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2024 dont les prévisions sont votées au niveau des chapitres budgétaires ;


Article 2 : d'arrêter l'équilibre budgétaire de la décision modificative n° 2 à 2 180 000 € en section de fonctionnement et à -1 950 000 € en section d'investissement ;

Article 3 : d'arrêter l'équilibre budgétaire après la décision modificative n° 2 à 92 127 000 € en section de fonctionnement et à 45 406 133,01 € en section d'investissement ;

Article 4 : d'approuver l'attribution d'une subvention complémentaire de 420 000 € au CCAS ;

Article 5 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**

Pour le Maire empêché
A. Le Toulllec

Annick LE TOULLEC

BUDGET PRINCIPAL DECISION MODIFICATIVE N° 2 POUR L'EXERCICE 2024

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la décision modificative n° 2 (DM 2) du budget principal de la Ville, pour l'exercice 2024.

■ En section de fonctionnement

Après le vote de la décision modificative n° 1, la section s'équilibrait à 89 947 000 €.

La décision modificative n° 2 permet d'ajuster les prévisions des différents chapitres budgétaires, dont le détail est précisé en annexe. Elle s'équilibre à hauteur de 2 180 000 €.

Après le vote de la décision modificative, la section s'équilibrera à 92 127 000 €.

■ En section d'investissement

Après le vote de la décision modificative n° 1, la section s'équilibrait à 47 356 133,01 € (restes à réaliser inclus).

La décision modificative n° 2 enregistre une diminution des recettes et ajuste les dépenses en conséquence au niveau des différents chapitres budgétaires. L'enveloppe d'emprunt est portée à 7 M€ pour 2024. La DM 2 s'équilibre ainsi à hauteur de -1 950 000,00 €.

Après le vote de la décision modificative, la section s'équilibrera à 45 406 133,01 €.

■ Au regard de ces éléments, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver la décision modificative n° 2 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2024 dont les prévisions sont votées au niveau des chapitres budgétaires ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire de la décision modificative n° 2 à 2 180 000 € en section de fonctionnement et à -1 950 000 € en section d'investissement ;
- d'arrêter l'équilibre budgétaire après la décision modificative n° 2 à 92 127 000 € en section de fonctionnement et à 45 406 133,01 € en section d'investissement ;
- d'approuver l'attribution d'une subvention complémentaire de 420 000 € au CCAS ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2
ANNEXE AU RAPPORT DE LECTURE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La Décision Modificative numéro 2 (DM2) s'équilibre à 2 180 000 € en fonctionnement et -1 950 000 € en section d'investissement. Les principales modifications budgétaires sont présentées ci-après.

■ Au niveau des recettes :

Chapitre	Budget avant DM2	DM2	Total budget
013 - Atténuations de charges	380 000,00	150 000,00	530 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 078 837,89	205 422,00	1 284 259,89
73 - Impôts et taxes	33 496 953,11		33 496 953,11
731 – Fiscalité locale	20 004 709,00	470 432,47	20 475 141,47
74 - Dotations et participations	16 475 000,00	390 281,37	16 865 281,37
75 - Autres produits de gestion courante	2 080 000,00	85 864,16	2 165 864,16
76 - Produits financiers	54 750,00		54 750,00
78 – Reprises de provision	652 267,68	-122 000,00	530 267,68
Recettes réelles	74 222 517,68	1 180 000,00	75 402 517,68
042 - Transferts entre sections	2 270 000,00	1 000 000,00	3 270 000,00
Recettes d'ordre	2 270 000,00	1 000 000,00	3 270 000,00
Recettes de l'exercice	76 492 517,68	2 180 000,00	78 672 517,68
002 - Résultat de fonctionnement reporté	13 454 482,32		13 454 482,32
Recettes de fonctionnement	89 947 000,00	2 180 000,00	92 127 000,00

Au niveau des recettes de fonctionnement, les ajustements de fin d'année portent principalement :

- aux chapitres 013 et 70, sur les écritures de compensation de la part salariale sur les chèques déjeuner (la Ville effectue l'avance sur l'achat des tickets) ;
- sur le remboursement attendu du GIP Ecocité sur les frais de personnel mis à disposition ;
- au chapitre 731, sur le produit des impôts locaux (taxes foncières, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) ;
- au chapitre 74, sur les subventions sur les différents projets et dispositifs.

Concernant les reprises de provisions (chapitre 78), en l'absence de perspectives de règlement du dossier sur l'exercice, les crédits prévus pour la participation au déficit de la concession d'aménagement de la ZAC RHI Rivière des galets sont annulés, en dépenses et en recettes. Pour mémoire la Ville a admis un montant de 179 230 € HT pour un montant de 381 017 € HT réclamé par la SEDRE.

■ Au niveau des dépenses :

Chapitre	Budget avant DM2	DM2	Total budget
011 - Charges à caractère général	11 850 000,53	656 394,74	12 506 395,27
012- Charges de personnel	44 220 000,00		44 220 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	17 010 000,00	919 112,46	17 929 112,46
66 - Charges financières	1 400 000,00	-235 000,00	1 165 000,00
67 - Charges spécifiques	120 000,00		120 000,00
68 - Dotations aux provisions	250 000,00	-200 000,00	50 000,00
Dépenses réelles	74 850 000,53	1 140 507,20	75 990 507,73
042 - Transferts entre sections	4 400 000,00	-300 000,00	4 100 000,00
Dépenses d'ordre	4 400 000,00	-300 000,00	4 100 000,00
Dépenses de l'exercice	79 250 000,53	840 507,20	80 090 507,73
022 - Dépenses imprévues			
023 - Virement à la section d'investissement	10 696 999,47	1 339 492,80	12 036 492,27
Total des chapitres sans réalisations	10 696 999,47	1 339 492,80	12 036 492,27
Dépenses de fonctionnement	89 947 000,00	2 180 000,00	92 127 000,00

Le montant des intérêts sur les emprunts est ajusté à la baisse en fonction des avis d'échéance.

Par ailleurs, compte tenu de l'état des restes à recouvrer et des provisions déjà constituées, il ne paraît pas nécessaire de constituer de nouvelles provisions sur les opérations courantes cette année. Les crédits sont donc également ajustés à la baisse.

Le chapitre 65 enregistre des crédits supplémentaires, avec en particulier :

- une subvention complémentaire de 420 K€ pour le CCAS,
- des ajustements liés aux subventions approuvées par la conseil municipal,
- des ajustements liés aux charges courantes informatiques,
- des ajustements exceptionnels sur les rattachements en recettes effectués sur les produits de la régie Totem (exercices 2019 et 2020).

Les charges à caractère général sont abondées de 656 K€, ramenant l'enveloppe maximale 2024 à niveau équivalent à celui de 2023 (hors travaux en régie).

Ces éléments permettent de dégager de l'épargne supplémentaire à hauteur de 1 339 492 € (chapitre 023 en fonctionnement et 021 en investissement).



SECTION D'INVESTISSEMENT

La DM 2 s'équilibre à -1 950 000 € en section d'investissement. Les principales modifications sont présentées ci-après.

■ Au niveau des recettes :

Chapitre	Budget avant DM2	DM2	Restes à réaliser 2023	Total budget
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 993 540,00	371 829,39	0,00	4 365 369,39
13 - Subventions d'investissement	7 880 557,80	-3 509 116,47	6 577 222,79	10 948 664,12
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 000 000,00	2 000 000,00	0,00	7 000 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	15 000,00		0,00	15 000,00
204 - Subventions d'équipement	0,00	0,00	4 780,78	4 780,78
21 - Immobilisations corporelles	4 995,22	2 724,55	0,00	7 719,77
23 - Immobilisations en cours	0,00	267 705,68		267 705,68
27 - Autres immobilisations financières	1 200 000,00		0,00	1 200 000,00
Recettes réelles	18 094 093,02	-866 856,85	6 582 003,57	23 809 239,74

040 - Transferts entre sections	4 400 000,00	-300 000,00	0,00	4 100 000,00
041 - Opérations patrimoniales	3 000 000,00		0,00	3 000 000,00
Recettes d'ordre	7 400 000,00	-300 000,00	0,00	7 100 000,00

458202 Opération sous mandat - Convention TO Voiries	70 000,00	23 904,82	730 095,18	824 000,00
458203 Opération sous mandat - Convention TO Pluvial	20 000,00	2 058,23	102 941,77	125 000,00
458204 Opérations sous mandat – Convention TO – Sécurisation abords du collège Titan	260 000,00		0,00	260 000,00
Opérations sous mandat	350 000,00	25 963,05	833 036,95	1 209 000,00

Recettes de l'exercice	25 844 093,02	-1 140 893,80	7 415 040,52	32 118 239,74
-------------------------------	----------------------	----------------------	---------------------	----------------------

021 - Virement de la section de fonctionnement	10 696 999,47	1 339 492,80	0,00	12 036 492,27
024 - Produit des cessions	3 400 000,00	-2 148 599,00	0,00	1 251 401,00
Total des chapitres sans réalisation	14 096 999,47	- 809 106,20	0,00	13 287 893,27

Recettes d'investissement	39 941 092,49	-1 950 000,00	7 415 040,52	45 406 133,01
----------------------------------	----------------------	----------------------	---------------------	----------------------

Outre les ajustements sur le produit de FCTVA (fonds de compensation de la TVA - chapitre 10) et les opérations sous mandat, la DM2 est marquée par la diminution du prévisionnel de produits de cession et l'ajustement du niveau des subventions prévisionnelles. Une enveloppe complémentaire d'emprunt est donc prévue en contrepartie de ces prévisions, afin d'assurer le financement des investissements.

■ Au niveau des dépenses :

Les crédits affectés aux dépenses d'équipement sont ajustés à la baisse, compte tenu de l'avancement des opérations.

Chapitre	Budget avant DM2	DM2	Restes à réaliser 2023	Total budget
20 - Immobilisations incorporelles	2 151 589,61	-45 555,45	1 243 945,60	3 349 979,76
204 - Subventions d'équipement versées	1 464 535,00	-25 001,00	581 011,57	2 020 545,57
21 - Immobilisations corporelles	12 901 824,76	-947 251,76	4 091 783,52	16 046 356,52
23 - Immobilisations en cours	6 732 172,08	-1 942 454,80	1 581 898,68	6 371 615,96
27 - Autres immobilisations financières	4 610 000,00		109 388,27	4 719 388,27
Dépenses d'équipement	27 860 121,45	-2 960 263,01	7 608 027,64	32 507 886,08

13 - Subventions d'investissement	401 875,00	6 954,78	163 107,09	571 936,87
16 - Emprunts et dettes assimilées	4 000 000,00		0,00	4 000 000,00
Autres dépenses réelles	4 401 875,00	6 954,78	163 107,09	4 571 936,87

040 - Transferts entre sections	2 270 000,00	1 000 000,00	0,00	3 270 000,00
041 - Opérations patrimoniales	3 000 000,00		0,00	3 000 000,00
Dépenses d'ordre	5 270 000,00	1 000 000,00	0,00	6 270 000,00

458102 Opération sous mandat - Convention TO Voiries	100 000,00		338 402,55	438 402,55
458103 Opération sous mandat - Convention TO Pluvial	20 000,00	3 308,23	101 691,77	125 000,00
458104 Opérations sous mandat – Convention TO – Sécurisation abords du collège Titan	260 000,00		0,00	260 000,00
Opérations sous mandat	380 000,00	3 308,23	440 094,32	823 402,55

Dépenses de l'exercice	37 911 996,45	-1 950 000,00	8 211 229,05	44 173 225,50
-------------------------------	----------------------	----------------------	---------------------	----------------------

001 - Résultat d'investissement reporté	1 232 907,51			1 232 907,51
---	--------------	--	--	--------------

Dépenses d'investissement	39 144 903,96	-1 950 000,00	8 211 229,05	45 406 133,01
----------------------------------	----------------------	----------------------	---------------------	----------------------

OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre entre sections concernent :

- soit une charge constatée en fonctionnement (dépense) pour financer l'investissement (recette) :
 - les amortissements des immobilisations (3.9 M€),
 - les amortissements des charges à répartir (25 K€).

- soit une recette constatée en fonctionnement pour neutraliser une dépense et la transférer en investissement :
 - la neutralisation des amortissements sur les subventions d'équipement accordées (1.4 M€),
 - les transferts liés aux travaux réalisés en régie (1.3 M€).

- soit une dépense constatée en investissement pour neutraliser une recette et la transférer en fonctionnement :
 - les quotes-parts de subventions d'investissement transférées en fonctionnement (570 K€).

La DM 2 porte principalement sur l'ajustement des travaux en régie, des amortissements et des quotes-parts de subventions (avec la mise en place de l'instruction M57, l'exercice 2024 constitue le premier exercice d'application de l'amortissement au prorata temporis).